

## **Conseil d'administration**

**Objet :** Procès-verbal  
**Date :** Séance ordinaire du mercredi 20 janvier 2021  
**Heure :** 15 h (heure de la Gaspésie)  
**Lieu :** Par vidéoconférence (Zoom)

---

### **MEMBRES PRÉSENTS :**

- Mme Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et vice-président
- M. Guillaume Chassé Enseignant, Campus de Gaspé
- Mme France Côté Parent
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC, programme technique
- M. Carol Cotton Groupe socio-économique et président
- M. Joey Fugère Parent
- M. Jean Gagné Directeur des études
- Mme Marie-Lyne Larrivée Professionnelle
- Mme France Painchaud Entreprise
- Mme Lisandre Solomon Enseignante, Campus des Îles-de-la-Madeleine
- Mme Caroline Stevens Groupe socio-économique (présente de 15h à 17h)

### **MEMBRES ABSENTS :**

- M. Malek Arab Groupe socio-économique
- Mme Maika Assels Étudiante, programme préuniversitaire
- Mme Lise Bourg Personnel de soutien
- Mme Claudia Delaney Entreprise
- Mme Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M. Jean-Étienne Solomon Titulaire de DEC, préuniversitaire

**ASSISTENT À LA RÉUNION :**

Mme Josiane Michaud

Secrétaire de réunion

M. Sylvain Vachon

Personnel-cadre observateur

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Situation au campus de Montréal (huis clos) ;
5. Approbation des décisions :
  - 5.1. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2020 ;
  - 5.2. Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2020 ;
  - 5.3. Dépôt du vote électronique du 11 décembre 2020 ;
  - 5.4. Dépôt du vote électronique du 14 janvier 2021 ;
  - 5.5. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 25 novembre 2020 ;
6. Suivi des procès-verbaux du 25 novembre et du 18 décembre 2020 ;
7. Période de questions ;
8. Correspondance ;
9. Information du président ;
10. Information de la directrice générale ;
11. Information du directeur des études ;
12. Suivi budgétaire ;
13. Retour du comité des ressources humaines ;
14. Adoption des modifications au Règlement de régie interne – Règlement # 1 ;
15. Approbation d'un nouveau programme d'attestation d'étude collégiale (AEC) « Contrôle de la qualité des produits aquatiques » ;
16. Approbation du rapport annuel d'activités et des états financiers vérifiés 2019-2020 du CCTT Merinov en pêches et aquaculture ;
17. Nomination au poste de directrice ou de directeur de la formation continue ;
18. Suivi des travaux à la résidence étudiante ;
19. Suivi du campus de Montréal ;
20. Questions diverses ;
  - 20.1. Autorisation de signature pour le projet Recherche-étude ;
  - 20.2. Représentation du Cégep au conseil d'administration du Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM) ;
  - 20.3. Représentation du Cégep au conseil d'administration du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) ;
21. Date de la prochaine assemblée ordinaire ;
22. Levée de la séance.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Sur une proposition de Mme Lisandre Solomon appuyée par Mme Marie-Lyne Larrivée, le président ouvre la séance à 15 h 04.

## 2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

Le président propose l'ajout d'un sujet, il s'agit du point « Situation au campus de Montréal » qui sera placé au point 4 de l'ordre du jour changeant ainsi l'ordre des points qui suivent.

Le président avise que le point 4 sera traité à huis clos.

**Sur une proposition de Mme Caroline Stevens appuyée par Mme France Côté, il est résolu :**

**D'adopter l'ordre du jour en tenant compte des modifications apportées à la suite de l'ajout du point 4 traité à huis clos.**

Résolution CA-21-96

## 4. SITUATION AU CAMPUS DE MONTRÉAL (HUIS CLOS)

Le président demande le huis clos pour le traitement de ce point.

**Sur une proposition de M. Joey Fugère appuyée par M. Guillaume Chassé, le huis clos est ouvert.**

Résolution CA-21-97

Le président demande l'autorisation pour que M. Sylvain Vachon, membre observateur, reste dans la salle pour le traitement de ce point, de même que Mme Josiane Michaud, qui agit comme secrétaire de réunion.

**Sur une proposition de Mme France Painchaud appuyée par M. Jean Gagné, il est résolu :**

**D'accepter la présence de Mme Josiane Michaud et de M. Sylvain Vachon pour le huis clos.**

Résolution CA-21-98

Les faits saillants du huis clos sont présentés au point 19 « Suivi du Campus de Montréal ».

**Sur une proposition de M. Antonio J. Blouin appuyée par Mme France Painchaud, le huis clos est levé.**

Résolution CA-21-99

## **5. APPROBATION DES DÉCISIONS**

### **5.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2020**

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité du Règlement no 1 de régie interne du Cégep.

**Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :**

**D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 novembre 2020.**

Résolution CA-21-100

### **5.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2020**

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité du Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

**Sur une proposition de Mme France Côté appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :**

**D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 18 décembre 2020.**

Résolution CA-21-101

### **5.3. DÉPÔT DU VOTE ELECTRONIQUE DU 11 DECEMBRE 2020**

La secrétaire générale présente la résolution découlant du vote électronique du 11 décembre 2020.

Il s'agit de la résolution CA-20-90 autorisant les modifications temporaires à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) qui se lit comme suit :

**« Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par Mme Josée Laflamme, il est résolu:**

**D'approuver les modifications temporaires à l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour le trimestre d'hiver 2021 incluant les aménagements au calendrier scolaire. »**

Résolution CA-20-90

Le vote électronique et la résolution qui en découle sont consignés au procès-verbal de la présente réunion.

#### 5.4. DÉPÔT DU VOTE ÉLECTRONIQUE DU 14 JANVIER 2021

La secrétaire générale présente la résolution découlant du vote électronique du 14 janvier 2021.

Il s'agit de la résolution CA-21-95 concernant l'octroi d'un contrat pour les campagnes promotionnelles de recrutement d'étudiantes et d'étudiants du Cégep qui se lit comme suit :

**« Pour donner suite à l'appel d'offres public CGI-2021-009 Campagne de promotion du Cégep de la Gaspésie et des Îles et à l'analyse du comité de sélection, sur une proposition de Mme Josée Laflamme appuyée par Mme Marie-Lyne Larrivée, il est résolu:**

**D'octroyer un contrat à la firme LMG audace et créativité pour le montant de 136 669 \$ avant taxes. »**

**Résolution CA-21-95**

Le vote électronique et la résolution qui en découle sont consignés au procès-verbal de la présente réunion.

#### 5.5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal est déposé à titre informatif.

### 6. SUIVI DES PROCES-VERBAUX DU 25 NOVEMBRE ET DU 18 DECEMBRE 2020

La directrice générale informe les membres des suivis qui ont été donnés aux décisions adoptées lors de l'assemblée ordinaire du 25 novembre et de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 2020.

#### Inauguration de la piscine

L'activité s'est tenue le 27 novembre 2020.

#### Envoi de la motion de félicitation au personnel de l'ÉPAQ pour la qualité du bilan du Plan de développement 2016-2019

La motion de félicitations a été transmise verbalement lors de la rencontre d'accueil du personnel du campus de Grande-Rivière le 14 janvier 2021.

#### Ajout d'allocation de 25 millions à l'enseignement collégial

Pour l'année 2020-2021, le Cégep a reçu des allocations supplémentaires de la part du ministère pour absorber une partie des coûts excédentaires engendrés par la pandémie. Ces allocations totalisent autour de 880 000 \$.

Ces sommes ont permis, entre autres, de faire l'acquisition de matériel informatique, de matériel de sécurité ainsi que d'investir dans les services psychosociaux offerts aux étudiantes et étudiants. Les sommes les plus importantes ont été investies dans la masse salariale du personnel enseignant afin de limiter la taille des groupes à 20 personnes. De la libération enseignante a été accordée pour mettre en place des mesures d'accompagnement pour les étudiants et étudiantes. De plus, le ratio d'encadrement des étudiantes et étudiants en stage en soins infirmiers et en tourisme d'aventure a également été diminué.

Au total, incluant les allocations supplémentaires du ministère et les investissements à même le budget du Cégep, c'est une somme supplémentaire de 630 000 \$ qui a été injectée dans la masse salariale du personnel enseignant pour faire face aux défis de la pandémie.

Malgré des investissements à la masse salariale via le budget du Cégep, la santé financière de l'organisation demeure bonne puisque certaines dépenses ont diminué (ex. : frais de déplacement).

#### Suivi des nominations

Mme Amélie Gagné, coordonnatrice des ressources humaines et M. Martin Pelland, adjoint aux ressources informationnelles, sont entrés en fonction tel que prévu.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé les étudiantes et étudiants ainsi que les membres du personnel qu'une période de questions serait prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 20 janvier 2021.

Aucune question n'a été soumise.

## 8. CORRESPONDANCE

La correspondance suivante a été remise aux membres du conseil :

Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur concernant les modifications apportées au régime budgétaire et financier des Cégeps pour l'année scolaire 2020-2021

Cette lettre confirme les allocations supplémentaires octroyées pour l'année 2020-2021 tel que présenté dans les suivis du point 6.

## 9. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président transmet les points d'information suivants :

Motion de félicitations à Mme Josyane Laroche pour son mandat de directrice par intérim du Campus des Îles-de-la-Madeleine

Mme Josyane Laroche a assuré l'intérim de la direction du Campus des Îles-de-la-Madeleine du mois d'août au mois de décembre 2020.

**Sur une proposition de Mme Lisandre Solomon appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :**

**D'adopter une motion de félicitations et transmettre une lettre à Mme Josyane Laroche pour souligner l'excellence du travail effectué à titre de directrice par intérim du Campus des Îles-de-la-Madeleine.**

Résolution CA-21-102

## 10. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale transmet les points d'information suivants :

### Resserrement des mesures liées au confinement du 9 janvier au 8 février 2021

Le gouvernement du Québec a annoncé le 6 janvier le resserrement des mesures liées au confinement pour la période du 9 janvier au 8 février 2021. Le ministère de l'enseignement supérieur a pour sa part convoqué les Cégeps à une rencontre le 8 janvier.

L'équipe de direction du Cégep a transmis à l'ensemble du personnel et à la communauté étudiante les principales mesures les affectant. Ces mesures se résument ainsi :

- Du 25 janvier au 7 février, tous les cours se donneront à distance.
- Seuls les cours du DEP en pêche professionnelle et ceux du DEP en mécanique marine seront offerts en présence, conformément aux directives du ministère de l'enseignement supérieur.
- Les campus demeurent accessibles au personnel enseignant.
- Les services aux étudiants et aux membres du personnel (ex. : services psychosociaux) sont offerts à distance et en présence, mais sur une base plus restreinte pour ce dernier cas.
- Les comptoirs de prêts et de retour des bibliothèques sont accessibles sur rendez-vous.
- Les activités d'accueil des étudiantes et étudiants et du personnel se feront à distance.
- Les centres sportifs sont fermés, il y a donc un impact sur les revenus.
- La communauté étudiante devra commander ses livres scolaires sur le site Internet de la coopérative étudiante qui offrira un service de livraison à domicile.
- Le télétravail est priorisé pour les personnes qui travaillent dans les bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence est requise pour assurer le maintien d'un minimum d'activités essentielles au sein des campus.
- Les membres du personnel qui ont besoin de se déplacer sur les heures du couvre-feu ont reçu une autorisation de la part de la direction des ressources humaines.
- La situation sera réévaluée au 8 février.

## 11. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études transmet les points d'information suivants :

### Taux de réussite à l'automne 2020

À l'automne 2020, l'essentiel des cours ont été offerts à distance dans le contexte de la pandémie. Les données sur les taux de réussite des étudiantes et des étudiants à l'automne 2020 sont présentées.

Les données permettent de constater que le taux de réussite est passé de 89,5 % à l'automne 2019 à 82,8 % à l'automne 2020, ce qui est une baisse importante.

De plus, les étudiantes et d'étudiants ont la possibilité de faire une demande pour qu'un échec ne soit pas considéré dans leur cote R pour cause de pandémie par l'indication de la mention IN (incomplet permanent) pour les cours concernés. Ces demandes ont été cinq fois plus nombreuses à l'automne 2020 qu'en 2019.

Ces informations reflètent ce qu'on entend dans les médias et dans nos propres enquêtes sur les difficultés que vivent les étudiantes et étudiants à suivre leur formation à distance. Cette situation est préoccupante et confirme l'importance de trouver des solutions pour assurer leur motivation et leur persévérance.

### Enjeux de santé publique pour la session d'hiver 2021

Le comité de direction a décidé que les deux premières semaines de la session d'hiver 2021 se feront à distance afin de respecter les exigences du gouvernement du Québec liés à la pandémie. Concernant les espaces communs, les bibliothèques sont ouvertes avec le prêt au comptoir. Les étudiants et étudiantes ont de plus accès à des espaces individuels de travail sur demande. Un travail est actuellement effectué avec la santé publique pour sécuriser l'accès à la salle d'étude au Campus de Gaspé.

Considérant que la présence en classe est un élément important pour assurer la motivation, la persévérance et la santé mentale des étudiantes et des étudiants une rencontre a eu lieu avec la Direction de la santé publique afin de planifier la session d'hiver 2021 à compter du 8 février.

À la suite de cette rencontre, et en concertation avec la commission des études, il a été convenu que si la situation épidémiologique locale demeure la même qu'actuellement, les cours en présence seront possibles selon le scénario planifié à l'automne. Ce scénario prévoit qu'au moins chaque cohorte de chaque programme a un cours en présence chaque semaine, en plus des cours qui doivent obligatoirement se faire en présence (laboratoires, travaux d'ateliers, stages, certaines évaluations, etc.).

En cas d'éclosion locale, des normes strictes seraient implantées (tout ce qui peut se faire à distance doit se faire à distance).

De plus, la mise en place de mesures sanitaires plus serrées sera également nécessaire dont le port du masque de procédure en tout temps à l'intérieur des murs du collège. Le Cégep, conscient des enjeux environnementaux liés à l'utilisation de masques jetables, est en attente d'information de la part des compagnies de recyclage. À court terme, des bacs de récupération seront placés à l'intérieur et à l'extérieur du Cégep.

Il est à noter que tout est sujet à changement en fonction de l'évolution de la situation.

## **12. SUIVI BUDGÉTAIRE**

### Suivi budgétaire

Le suivi budgétaire au 31 décembre 2020 est présenté. Les données ne sont pas finales, elles le seront le 5 février prochain lors de la remise du rapport trimestriel au Ministère.

Le suivi budgétaire de mi-année permet de constater que, de façon générale, les dépenses réelles suivent les dépenses prévisionnelles. Concernant les autofinancés, la plupart d'entre eux montrent des résultats sous les cibles attendues, à l'exception de Collégia qui semble jusqu'à présent mieux performer.

#### Appels d'offres à venir

Deux appels d'offres seront présentés au conseil dans les prochains mois. Il s'agit du remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres au Campus de Carleton ainsi que des travaux de rénovation extérieure des résidences étudiantes à Gaspé.

#### États financiers vérifiés

Les auditeurs ont informé le Cégep qu'ils seraient en mesure de déposer les états financiers vérifiés en février. Le ministère de l'enseignement supérieur est informé de ce délai.

### 13. RETOUR DU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES

La *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* ainsi que le *Règlement relatif à la nomination, à l'évaluation et au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (Règlement # 3) encadrent le processus d'évaluation annuelle de la directrice générale. Le comité des ressources humaines a le mandat de procéder à cette évaluation.

Mme Yolaine Arseneau a complété sa première année à titre de directrice générale. Le comité des ressources humaines a donc procédé à l'évaluation sur la base du plan de travail et des attentes signifiées en début d'année.

Le comité des ressources humaines informe le conseil que Mme Yolaine Arseneau a atteint tous les objectifs fixés et que de nouvelles attentes signifiées ont été formulées pour la prochaine année.

**Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par Mme France Painchaud, il est résolu :**

**D'adopter une motion de félicitations à Mme Yolaine Arseneau pour souligner la qualité de sa gestion ainsi que l'excellence de sa première évaluation à titre de directrice générale du Cégep de la Gaspésie et des Îles.**

Résolution CA-21-103

### 14. ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE – RÈGLEMENT # 1

Le conseil a adopté à sa séance ordinaire du 17 juin 2020 un avis de motion en vue de modifier le règlement de régie interne.

Les changements consistent à :

- Ajouter le campus de Montréal comme unité du Cégep de la Gaspésie et des Îles ;
- Bonifier le mandat du comité d'audit et des finances en ajoutant des responsabilités en lien avec la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion ;

- Ajouter le mandat et la composition du Comité de recours.

Les changements proposés sont présentés dans un document soumis aux membres du conseil.

**Sur une proposition de Mme France Côté appuyée par M. Joey Fugère, il est résolu :**

**D'adopter les modifications au Règlement de régie interne (Règlement N° 1) tels que proposés et en informer le ministère de l'enseignement supérieur.**

Résolution CA-21-104

## **15. APPROBATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'ATTESTATION D'ÉTUDE COLLÉGIALE (AEC) « CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES PRODUITS AQUATIQUES »**

Le programme de DEC en Technologie de la transformation des produits aquatiques offert à l'ÉPAQ est suspendu depuis plus de cinq ans, faute d'inscriptions. Le déficit démographique en région, le manque d'attractivité du secteur des pêches, les critères d'admission élevés ou encore la durée de la formation longue pour certains emplois sont des raisons expliquant l'inadéquation entre l'offre de formation et le besoin en main-d'œuvre, particulièrement en contrôle de la qualité des produits aquatiques. L'offre de formation par modules n'a pas réussi à faire augmenter les inscriptions, mais l'analyse de la situation nous permet de croire qu'une attestation d'étude collégiale (AEC) pourrait répondre à une partie des besoins du marché.

Compte tenu de ce diagnostic posé sur le programme de Technologie de la transformation des produits aquatiques ainsi qu'à la suite des travaux de recherche effectués auprès du marché du travail, le Cégep de la Gaspésie et des Îles veut offrir une AEC en Contrôle de la qualité des produits aquatiques. Il s'agit d'une formation de 660 heures.

Cette approche de formation devrait être plus intéressante, attirante et plus souple pour la clientèle adulte. Elle visera à former des contrôleuses et contrôleurs ou assistantes et assistants contrôleurs de qualité qui sont très recherchés dans l'industrie. L'AEC présentée comprend huit compétences de la version ministérielle du DEC en Technologie de la transformation des produits aquatiques (231.B0).

La réflexion va se poursuivre pour revoir les autres modules du DEC en Technologie de la transformation des produits aquatiques et pour développer de nouvelles AEC plus ciblées qui seront également intégrées au programme de DEC.

L'AEC en « contrôle de la qualité des produits aquatiques » a été présentée à la Commission des études du 9 décembre 2020 qui en a recommandé l'adoption par le conseil d'administration.

**Sur une proposition de Mme Lisandre Solomon appuyée par Mme Marie-Lyne Larrivée, il est résolu :**

**D'approuver le nouveau programme d'attestation d'étude collégiale (AEC) « Contrôle de la qualité des produits aquatiques ».**

Résolution CA-21-105

## **16. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DES ÉTATS FINANCIERS 2019-2020 DU CCTT MERINOV EN PÊCHES ET AQUACULTURE**

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), dans leurs ententes avec le ministère de l'enseignement supérieur (MES) et leur entente de gestion avec le Cégep, doivent transmettre leur rapport annuel d'activités et leurs états financiers au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Les états financiers, tel qu'exigé par le MES, doivent être produits par une personne morale à qui est confiée la gestion du CCTT. De plus, le conseil d'administration du Cégep doit approuver le rapport annuel et les états financiers des CCTT avant de les transmettre au MES.

Merinov est la personne morale a qui a été confiée la gestion du CCTT en pêches et aquaculture. Pour des raisons administratives, Merinov n'a pu rencontrer l'échéance du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et les documents ont été transmis le 21 décembre 2020.

Le comité de suivi des CCTT et le comité d'audit et des finances du Cégep se sont donc réunis le 12 janvier 2021 et les représentants de Merinov ont présenté leur rapport annuel et leurs états financiers.

Suite à cette rencontre, les membres du comité de suivi des CCTT et les membres du comité d'audit et des finances ont demandé à Merinov un complément d'information afin de finaliser l'analyse et être en mesure de transmettre une recommandation au conseil. Merinov a apporté les précisions demandées et les comités ont formulé une recommandation favorable.

**Sur une proposition de M. Jean Gagné appuyée par M. Joey Fugère, il est résolu :**

**D'adopter le rapport annuel d'activités et les états financiers audités de Merinov – CCTT des pêches pour l'année 2019-2020.**

Résolution CA-21-106

## 17. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE LA FORMATION

### CONTINUE

Le poste de direction de la formation continue est à combler en prévision du départ à la retraite de M. Sylvain Vachon.

Le comité de sélection a procédé aux entrevues et aux tests d'embauche. La directrice générale résume le rapport du comité de sélection et soumet la recommandation du comité en vue d'obtenir l'accord du conseil pour nommer la ou le titulaire du poste.

**Sur une proposition de Mme France Côté appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :**

**De nommer M. Jino Arsenault titulaire du poste de Directeur de la formation continue à compter du 15 février 2021.**

Résolution CA-21-107

## 18. SUIVI DES TRAVAUX À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

La directrice générale présente le rapport de la plus récente rencontre du comité résidence qui s'est réuni le 16 décembre 2020.

Le principal élément concerne l'ajout, aux plans et devis, du changement de l'ensemble des fenêtres des résidences. Le choix des fenêtres a pris en compte des enjeux de sécurité, dont les risques d'intrusion.

Les plans et devis seront terminés à la fin janvier et l'appel à soumission pour identifier l'entrepreneur général sera publié au début de février.

Les travaux, qui s'échelonnent sur une période de quatre à cinq ans, devraient débiter à la fin mai 2021.

## 19. SUIVI DU CAMPUS DE MONTRÉAL

### Décision du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a déposé un arrêté ministériel le 30 décembre 2020, suspendant l'émission des certificats d'acceptation du Québec (CAQ) pour les étudiantes et étudiants internationaux du Campus de Montréal. Ce document est nécessaire pour obtenir le permis d'étude émis par le gouvernement fédéral. Malgré le fait que l'arrêté ministériel ciblait le campus de Montréal, cette décision avait été appliquée à tous les étudiants internationaux inscrits au Cégep dans d'autres campus.

Cette décision empêchait donc 457 étudiants et étudiantes d'entamer leur projet académique au campus de Montréal. Non seulement ceux-ci avaient complété toutes leurs démarches administratives, mais ils avaient également payé leurs droits de scolarité. La décision du MIFI touchait aussi 42 étudiants et étudiantes du Campus de Montréal qui avaient demandé un prolongement de leur CAQ afin de terminer leurs études.

Le Cégep a déposé, le 6 janvier 2021, une demande de pourvoi et une demande pour une ordonnance de sauvegarde laquelle a été présentée à la Cour supérieure le 8 janvier 2021. Le jugement a été rendu le 11 janvier et la cour a ordonné au MIFI :

- « de procéder au traitement des demandes de certificats d'acceptation du Québec reçues de la part des étudiants actuels ou prospectifs du campus de Montréal du Cégep de la Gaspésie et des Îles pour la session devant débiter en janvier 2021 ;
- d'émettre des certificats d'acceptation du Québec pour les étudiants décrits au paragraphe précédent qui remplissent les conditions prévues par la Loi sur l'immigration au Québec et par le Règlement sur l'immigration au Québec, et ce, avant le 15 janvier 2021. »

Quant à la demande de pourvoi, le procureur général a informé l'avocat du Cégep que le ministère n'irait pas en cour. Cette décision fait donc en sorte que le Cégep n'apparaît plus sur l'arrêté ministériel.

Ceci a occasionné des délais qui font en sorte que la session d'hiver au Campus de Montréal est repoussée au 13 février 2021. Quant à la session du printemps, elle augure bien avec 450 nouvelles inscriptions.

En conclusion, cette situation a été l'occasion pour le Cégep de rappeler aux instances gouvernementales les mesures mises en place afin de s'assurer que les étudiants internationaux admis dans ses programmes se déplacent au Québec dans le but réel d'y étudier. Le Cégep a également réitéré son engagement à collaborer pleinement à toutes les enquêtes ou vérifications que les ministères jugeront nécessaires.

### Enquête sur le recrutement du ministère de l'enseignement supérieur

Le Cégep a reçu une lettre du ministère de l'Enseignement supérieur qui le sollicite à participer à une enquête sur le recrutement d'étudiants internationaux. Le Cégep devait soumettre des documents portant sur ses pratiques pédagogiques et ses pratiques en matière de recrutement au Campus de Montréal. Les documents ont été transmis au MES. Un complément d'information a également été transmis et des informations supplémentaires seront soumis dans les prochains jours afin que la totalité du processus d'accueil d'étudiants étrangers au campus de Montréal soit connu du ministère. Le rapport des fonctionnaires devrait être rendu public le 26 février 2021.

#### Lettre des présidents des membres du Consortium Collegia

Groupe Collegia est un consortium composé du Cégep de Matane, du Cégep de Rivière-du-Loup et du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Les profits générés par les opérations du campus de Montréal profitent aux 3 Cégeps. Les présidents de conseil d'administration de ces trois Cégeps ont accepté de signer conjointement une lettre à la ministre de l'enseignement supérieur afin de lui expliquer le fonctionnement du Consortium, son expertise et son implication dans les activités d'enseignement du Campus de Montréal.

**Sur une proposition de M. Antonio J. Blouin appuyée par Mme France Painchaud, il est résolu :**

**D'autoriser M. Carol Cotton, président du conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles, à signer, conjointement avec les présidents du Cégep de Rivière-du-Loup et du Cégep de Matane, une lettre adressée à la ministre de l'enseignement supérieur expliquant les activités du consortium Groupe Collegia au Campus de Montréal.**

Résolution CA-21-108

## 20. QUESTIONS DIVERSES

### 20.1. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROJET RECHERCHE-ETUDE

Une demande de prolongation du projet pilote Option recherche-études, dont la date de fin actuelle est le 31 mars 2021, est en cours auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le contexte de la pandémie a retardé la réalisation du projet.

M. Yves Galipeau était signataire de la convention d'aide financière lors du démarrage du projet en 2018. Une nouvelle résolution est exigée afin que Mme Yolaine Arseneau, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce projet pilote, incluant la demande d'aide financière et le rapport final du projet.

**Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par Mme Marie-Lyne Larrivée, il est résolu :**

**D'autoriser Mme Yolaine Arseneau, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le projet « Adaptation de programmes collégiaux en formule recherche-étude au Cégep de la Gaspésie et des Îles ou Programme Recherche-Études »**

Résolution CA-21-109

Le projet recherche-étude est présenté brièvement au conseil d'administration et le bilan du projet ainsi que les orientations pour son renouvellement seront présentés au conseil au printemps 2021.

**20.2. REPRÉSENTATION DU CÉGEP AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RESEAU  
INTÉGRÉ DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (RICEIM)**

Le Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM) est le propriétaire et le gestionnaire des câbles sous-marins de fibre optique qui relie l'archipel à la Gaspésie. Toutes les communications des Îles-de-la-Madeleine vers le continent transitent par ces deux câbles de fibre optique, d'où leur importance stratégique, notamment pour le développement de notre campus des Îles.

Le Cégep dispose d'un siège au conseil d'administration du RICEIM. Ce siège est actuellement vacant. Il a toujours été occupé par le directeur du campus des Îles.

**Sur une proposition de Mme Lisandre Solomon appuyée par Mme France Painchaud, il est résolu :**

**De nommer M. Serge Rochon, directeur du campus des Îles-de-la-Madeleine, comme représentant du Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration du Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM).**

Résolution CA-21-110

**20.3. REPRÉSENTATION DU CÉGEP AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE  
RECHERCHE SUR LES MILIEUX INSULAIRES ET MARITIMES (CERMIM)**

Le Cégep dispose d'un siège au conseil d'administration du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), affilié à l'UQAR.

Le siège d'administrateur du Cégep est actuellement vacant. Il a toujours été occupé par le directeur du campus des Îles.

**Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté appuyée par M. Jean Gagné, il est résolu :**

**De nommer M. Serge Rochon, directeur du campus des Îles-de-la-Madeleine, comme représentant du Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM).**

Résolution CA-21-111

**21. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

La date de la prochaine assemblée ordinaire est le 10 mars 2021.

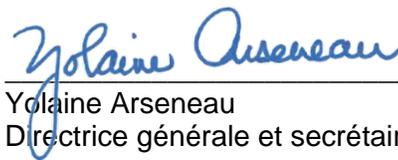
**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Antonio J. Blouin appuyée par Mme France Côté, la séance est levée à 19 h 03.

## SIGNATURES



Carol Cotton  
Président du conseil d'administration



Yolaine Arseneau  
Directrice générale et secrétaire générale